

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2025

Date de convocation  
06/06/2025

Date d'affichage  
06/06/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8  
Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Était absent : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, M. Benoît NEVEU

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

12/06/2025

et publication du :

12/06/2025

## Délibération N° 29-2025 : Fonds de Concours 2025 pour l'aménagement de la place du 8 mai 1945

Dans le cadre de la rénovation du centre bourg, la place du 8 mai 1945 nécessite d'être aménagée.

En effet, cette opération améliorerait grandement la qualité de vie des habitants de la commune et permettrait de maintenir la vie des commerces, de stimuler l'activité du centre bourg et de sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

De plus, les véhicules n'ayant pas de places de stationnements définies, cette opération permettra aussi d'effectuer une mise aux normes de cet espace public.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de Grand Châtelleraut au titre du Fonds de Concours pour un montant sollicité de 35 272,92€ pour l'opération suivante :

**Aménagement de la place du 8 mai 1945.** Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **149 597.09€ H.T soit 179 516.51€ T.T.C.**

### Plan de financement :

Somme à financer	149 597.09 € HT
Fonds de concours sollicité	35 272.92 € HT
DETR accordée	35 000.00 € HT
Autofinancement	79 324.17 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Grand Châtelleraut au titre du Fonds de Concours pour l'opération susvisée.

Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Archigny  
Le Maire, Jacky ROY

  


AR Prefecture

086-218600096-20250611-DL\_29\_2025-DE  
Reçu le 12/06/2025